

DEMANDE DE RACCORDEMENT PRIVÉ Section sur la propriété privée Règlement no 325

Demande déposée le :				Numéro de demande :				
Localisation of	les travaux							
NO CIVIQUE :				RUE:_				
MATRICULE :				LOT(S)				
USAGE DU E	3 / TNAMITÂE	NOMBRE DE	LC	GEMENTS :				
PROPRIÉTA OU : PERSONN	AIRE (S) : _ IE DÛMENT MA	NDATÉE						
ADRESSE :				TÉLÉPHONE :				
VILLE :				CODE POSTAL :				
ENTREPRIS COORDONNÉ								
ENTREPRIS COORDONNÉ		ONE .						
AQUEDUC	DIAMÈTRE (MM)	LONGUEUR	MA	ATÉRIAUX		INSPECTÉ PAR	DATE	
TUYAU	□ 19 □ 25 □ 37 □ 50			CUIVRE DE T P.V.C., BNQ 3 KITEC-IPEX				
 Un compteur d'eau doit être installé sur la conduite d'aqueduc <u>immédiatement en aval du robinet d'arrêt principal à l'intérieur du bâtiment,</u> selon les spécifications du fabricant. Aucun raccord de distribution ne peut être installé en amont du compteur. 								
ÉGOUT	DIAMÈTRE (MM)	LONGUEUR	MA	ATÉRIAU		INSPECTÉ PAR	DATE	
ÉGOUT SANITAIRE Pente min 2%	()		0000	DR 17 BNQ 3 DR 28 BNQ 3 PVC PEHD				
ÉGOUT PLUVIAL Pente min 1% TYPE DE								
REGARD(S)								
CLAPET (S)							·	
- II est - L'ins	tallation d'un croquis à l'é	ainer les eaux ou des clapet chelle est red localisation	ts d	e retenue est			re.	
Signé à :					Documents fournis :			
Date :					□ Formulaire □ Paiement □ Plan de localisation			
	signature du	requérant			u Fian o	e iocalisation		
signature du représentant de la municipalité					COÛT EXIGIBLE : No du compteur : Payé le : Reçu no :			



Municipalité Sainte-Anne-de-Sabrevois

RÉSUMÉ DES MODALITÉS DE RACCORDEMENT

LISTE NON-EXHAUSTIVE, SEUL LE RÈGLEMENT OFFICIEL SERA APPLIQUÉ

(Disponible pour consultation au bureau municipal)

AQUEDUC:

Matériaux autorisés :

- Cuivre type « K » mou;

- Kitec-Ipex.

• Exigences d'installation :

- Robinet d'arrêt et compteur d'eau;

- Clapet anti-retour;

- Accouplement de type « compression »

uniquement;

- Pas d'union d'accouplement si moins de 18 mètres

entre les entrées de service et le bâtiment.

ÉGOUT SANITAIRE:

• Matériaux autorisés :

- P.V.C. DR-28 B.N.Q. 3624-130;

- P.E.H.D.

• Exigences d'installation :

 « Gravitaire » si plus de 60cm entre plancher de fondation et la couronne de conduite principale

ainsi que 2% pente minimum;

- Un seul coude de 45° à « grand rayon »;

- Série de coude 22.5° avec distance séparatrice de

18 pouces minimum;

- Regard de nettoyage (clean-out) :

À chaque changement de direction ou

courbe:

> Si plus de 25 mètres de conduite.

- Aucune diminution de diamètre dans le sens de

l'écoulement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES:

- Installation par un entrepreneur et/ou plombier détenant une licence dans le domaine;
- Clapet anti-refoulement obligatoire pour égout sanitaire, type « MAINLINE » (article
 7.3);
- Profondeur exigée 1,80m, à défaut recouvert d'isolant rigide;
- Distancer les conduites de 450mm sur le plan horizontal et de 300mm sur le plan vertical (de paroi à paroi);
- Fondation de 150mm et compactée jusqu'à mi-tuyau;
- Enrobement des conduites de 150mm matériaux granulaire propre;
- Exigence d'un bouchon de glaise de maximum de 2 mètres à l'intérieur de la tranchée;
- Aucun renvoi pluvial à l'égout sanitaire (sump pump) (articles 6.10/7.2);
- Désaffectation des fosses septiques : vidange obligatoire et utilisé pour drainage pluvial ou rempli de sable ou excavé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES:

- Raccordement des édifices publics, bâtiments de six logements ou plus et bâtiments industriel, commercial ou institutionnel;
- Raccordement non-gravitaire (par conduite pressurisée-pompe):
 - Nécessite un plan du système de plomberie et du branchement de service par un ingénieur.

1218, Route 133, C.P. 60, Saint-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0 Téléphone : 450 347-0066 • Télécopieur : 450 347-4040 info.sabrevois@videotron.ca